

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 14 MAI 2024 - A 18 H 30

Le 14 mai 2024 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAU, Denis ROUTIER, Odile BOINET, Annie BERQUER (arrivée à 19 h 54) Brigitte VIOLET, Richard VACOSSAINT, Cindy BARBÉ, Romain HÉMART, Valérie RENIER, Germain BOIVIN, Jérôme MAILLARD, Nathalie DUMONT.

Absents excusés : Annie BERQUER (arrivée à 19 h 54), David BLONDIN, Hélène LARBI, Madgid BORDJI,

Absent : néant

Pouvoirs : David BLONDIN donne pouvoir à Jean-Charles VITAU, Annie BERQUER donne pouvoir à Odile BOINET.

Quorum : Atteint

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Denis ROUTIER.

Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2024 est soumis au vote de l'assemblée.

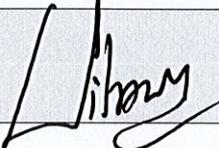
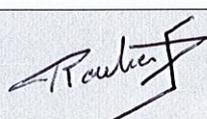
Une remarque est faite par Madame Brigitte VIOLET : sur le procès-verbal n'apparaît pas l'indication que Monsieur Germain BOIVIN (Président du Comité des Fêtes), Mesdames Odile BOINET (Secrétaire de Loisirs et Détente) et Cindy BARBÉ (Présidente de l'Union Sportive Beauchamps Basket et Secrétaire du Comité des Fêtes) n'ont pas pris part au vote de la délibération relative à l'attribution des subventions communales versées aux diverses associations pour l'année 2024. Réponse de Monsieur le Maire : la mention a été omise sur le procès-verbal mais a bien été portée sur la délibération afférente portant le n° 2024-006 du 04 avril 2024.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1. Signature avenant relatif à la promesse de vente avec la société Valcity,**
- 2. Signature convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Somme,**
- 3. Changement dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en « Territoire d'Energie Somme »,**
- 4. Point sur les dossiers :**
 - **Réduction de la vitesse et sécurisation routière des usagers et des riverains Rue du Lieu Dieu : installation de deux ralentisseurs et d'un passage pour piéton,**
 - **la réfection de l'escalier de la salle polyvalente,**
 - **Sécurisation routière : réfection des rives de la VC n° 50 de Beauchamps à Embreville,**
 - **Réalisation d'un réseau d'eau pluviale au Domaine du Lac.**
- 5. Travaux réseau eau potable Rue d'Incheville et Rue d'Embreville,**
- 6. Accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies de la commune,**
- 7. Discussion sur le projet de regroupement scolaire,**
- 8. Informations et questions diverses.**

Le Maire, Jean-Charles VITAU		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
---------------------------------	---	---------------------------------	---

1. Signature avenant relatif à la promesse de vente avec la société Valcity

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter de prolonger la promesse de vente signée avec la Société Valcity le 23 mai 2022 pour 2 ans, en vue de la réalisation d'une opération de lotissement d'environ 39 lots libres de constructeurs et d'une parcelle viabilisée d'environ 2 700 m² en dation à la commune de Beauchamps,
- De fixer la date butoir de réalisation de cette promesse de vente au 25 mai 2026,
- De préciser que cet avenant n'entraîne aucun autre changement des conditions figurant dans l'acte,
- D'accepter la rédaction d'un avenant à la promesse de vente par Maître Pacary, de la SCP Médrinal, Pacary, Linke, Peschechodow et Séré, avec la Société Valcity en vue de la cession des terrains communaux cadastrés section A n° 57 (26 710 m²), A n° 418 (87 m²), A n° 419 (27 m²) et A 226 (883 m²) représentant une surface totale de 27 707 m².
- D'habiliter Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout autre document, et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-013.

2. Signature convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Somme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

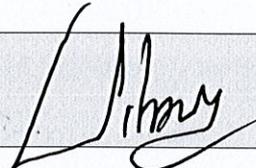
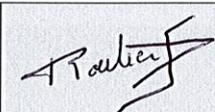
- Décide de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
- Approuve le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec effet au 1er janvier 2024 ;
- Inscrire les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-014.

3. Changement dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en « Territoire d'Energie Somme »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-015.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

4. Point sur les dossiers :

- Réduction de la vitesse et sécurisation routière des usagers et des riverains Rue du Lieu Dieu : installation de deux ralentisseurs et d'un passage pour piéton

Une lettre de consultation a été adressée le 19 avril 2024 à trois entreprises avec retour des offres le 13 mai 2024. Monsieur le Maire informe que :

- L'entreprise BTTP n'a pas souhaité répondre à la consultation,
- L'entreprise EUROVIA a remis une offre d'un montant 11 000 € HT,
- L'entreprise STPA a remis une offre d'un montant 14 499.15 € HT.

Le devis de l'entreprise EUROVIA est donc retenu. Monsieur le Maire est chargé de signer le devis.

La commune a obtenu l'accord de subvention du Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 40 % des travaux estimés à la base à 11 450 € HT. L'Etat a également été sollicité au titre des amendes de police : actuellement la commune a obtenu l'accord pour démarrer les travaux mais pas pour l'obtention de la subvention de 30 %. La dotation pour l'année 2024 n'est pas encore connue. La commission permanente du Conseil Départemental de la Somme se réunira pour délibérer sur le dossier lorsque la préfecture aura notifié au département le montant de l'enveloppe à répartir.

Arrivée de Madame Annie BERQUER à 19 h 54.

- La réfection de l'escalier de la salle polyvalente

Une lettre de consultation a été adressée le 19 avril 2024 à trois entreprises avec retour des offres le 13 mai 2024. Monsieur le Maire donne lecture des éléments chiffrés. Cependant, des précisions sont à demander. Monsieur le Maire se charge de rencontrer les différentes sociétés afin de valider la partie technique.

La commune a obtenu l'accord de subvention du Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 40 % des travaux estimés à la base à 11 792 € HT.

- Sécurisation routière : réfection des rives de la VC n° 50 de Beauchamps à Embreville

Les travaux consistent à réfectionner les bandes des rives et l'enrobé de la rue menant de Beauchamps à Embreville.

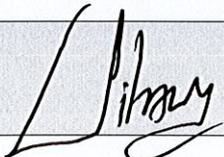
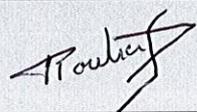
Le Conseil Départemental de la Somme a accordé une subvention à hauteur de 40 % €.

Monsieur le Maire informe que ces travaux devront être réalisés en concertation avec la commune d'Embreville qui réalisera en même temps les travaux pour la partie mitoyenne avec Beauchamps.

Les travaux devront intervenir à l'issue des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable rue d'Embreville réalisés par la Société SAT mandatée par le SIEA Caux Nord Est. Les travaux confiés à l'entreprise SAT sont prévus du 17/06 au 22/07/2024 selon le planning connu à ce jour. Il faudrait également que les travaux soient réalisés avant la rentrée de septembre pour éviter les déviations des transports scolaires.

- Réalisation d'un réseau d'eau pluvial au Domaine du Lac

Monsieur le Maire rappelle que les travaux consistent en l'installation d'une canalisation d'eau pluviale devant relier un puisard d'infiltration des eaux pluviales à une zone des jardins communaux. Celle-ci devrait être aménagée pour infiltrer le surplus d'eau pluviale non infiltré au niveau du puisard lorsque celui-ci se trouve saturé en période de fortes pluies. Il ajoute que dernièrement, les alentours du puits se sont affaissés. La zone a été balisée pour sécuriser les lieux.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

La commune a obtenu l'accord de subvention du Conseil Départemental de la Somme correspondant à 40 % des travaux estimés à la base à 18 083.01 € HT. L'Etat a également été sollicité au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) à hauteur de 30 % : le dossier est toujours à l'état de « construction ». La Sous-Préfecture souhaite obtenir un avis de l'Agence de l'Eau. La Commune de Beauchamps dépend de la Seine-Normandie. L'Agence de l'Eau de la Seine-Normandie (AESN) répond qu'elle n'a pas vocation à se prononcer sur ce projet.

Le dossier est donc en attente du retour des services préfectoraux vers la commune.

5. Travaux réseau eau potable Rue d'Incheville et Rue d'Embreuille

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable seront réalisés par la société SAT mandatée par le SIAE Caux Nord Est. Le plan prévisionnel des travaux et les rues concernées sont détaillés ci-après :

- Rue d'Incheville (RD 2) : les travaux sont prévus du 13 mai au 10 juin 2024 avec une fermeture de route. L'accès aux commerces et aux riverains reste possible.
- Rue d'Embreuille : les travaux sont prévus du 17 juin au 22 juillet 2024.

6. Accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies de la commune

Depuis la loi 3Ds du 21 février 2022, il appartient à toutes les communes de numérotter et dénommer les voies.

Suivant le décret n° 2023-767 du 11 août 2023, les communes de moins de 2 000 habitants doivent avant le 1^{er} juin 2024 transmettre dans la Base Adresse Nationale (BAN) leur fichier contenant tous les noms de voies et numéros de locaux de la commune. Cette opération consiste à renumérotter les habitations et donc de modifier les adresses des administrés pour qui cela implique un changement de carte grise et la modification de leur adresse sur tous leurs documents administratifs.

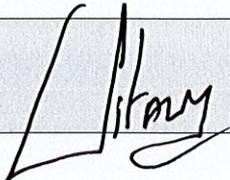
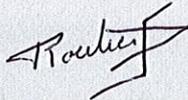
Monsieur le Maire informe qu'il n'est pas enchanté par cette disposition mais que c'est la Loi qui l'impose. Il précise qu'il est pénalement responsable notamment dans le cas où les secours ne pourraient se rendre sur le lieu d'intervention faute d'adressage correct. Il a donc reçu un agent commercial de la poste pour présenter la réglementation et définir l'accompagnement possible de la collectivité dans la dénomination et la numérotation des voies de la Commune.

Un devis a donc été fourni par La Poste. Celui-ci s'élève à 4 283.02 € TTC. Il comprend :

- | | | |
|--------------------------------------|---|------------|
| • Le rapport méthodologique | : | 642.46 € |
| • L'audit et conseil | : | 576.00 € |
| • La réalisation du plan d'adressage | : | 2 850.41 € |
| • La fin de la prestation | : | 214.15 € |

Ce travail nécessite la mobilisation de plusieurs personnes sur une période de 6 mois pour effectuer tous les relevés.

Une discussion s'installe. Le Conseil municipal décide que cette opération apporte beaucoup de contraintes pour la population. Monsieur le Maire se charge de solliciter les parlementaires afin d'obtenir des réponses sur la validité de l'arrêté au 1^{er} juin 2024. Il est décidé de reporter ultérieurement ce point.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

7. Discussion sur le projet de regroupement scolaire

Monsieur le Maire fait un point sur le projet de regroupement scolaire. Il s'avère que pour la rentrée de septembre prochain, il semble difficile d'envisager un regroupement car :

- Avec la commune de Bouvaincourt sur Bresle, actuellement il n'y a plus d'autorité délibérante (réélection du conseil municipal courant juin),
- Avec la commune d'Incheville, ce sont les directions Académiques qui doivent se mettre en concertation. L'Académie de Rouen est favorable, l'Académie d'Amiens ne répond pas.

Monsieur le Maire précise qu'il a sollicité le député local pour réactiver les négociations.

Si le directeur académique de la Somme ne se prononce pas rapidement sur la fusion Incheville/Beauchamps, la rentrée scolaire prochaine s'effectuera avec 3 classes.

8. Informations et questions diverses

- Informations

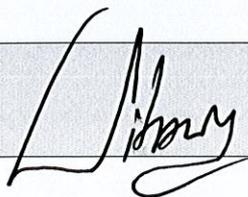
Monsieur le Maire informe que :

- le planning de tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024 a été établi. Celui-ci sera adressé aux élus.
- Le propriétaire de l'habitation du 24 Rue du Saut du Loup à Beauchamps souhaite faire l'acquisition d'une partie de la parcelle communale située entre son habitation et la parcelle située 30bis route de Bouvaincourt. Il prendrait à sa charge les frais de géomètre et notariés.
Monsieur le Maire rappelle que cette petite parcelle de terrain avait été conservée à l'origine par la commune dans l'éventualité d'une extension du lotissement. Le Conseil Municipal est favorable. Monsieur le Maire prendra donc attache auprès de cette personne pour entamer les démarches nécessaires.
- Les locataires du logement communal du 2 rue de la Mairie souhaiteraient le remplacement de la baignoire défectueuse par une douche. Le Conseil Municipal est favorable et propose de le faire réaliser les travaux par une entreprise.
- Que le lave-vaisselle de la salle polyvalente est obsolète. Il fuit et nécessite son remplacement. Des devis seront demandés.
- Des opérations de pêches électriques scientifiques seront réalisées pour étudier les poissons migrateurs en juin et courant août/septembre.
- Le SMAB a rencontré le Président de la Pêche pour s'entretenir des travaux à venir sur la Bresle. Le Président de la pêche est inquiet quant à la modification hydraulique du cours d'eau.

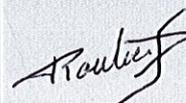
- Questions diverses

Monsieur MAILLARD demande si la coulée de boue suite à l'orage du 12 mai concerne la commune de Beauchamps. La réponse est non. Elle se situe sur la commune de Gamaches. Il demande qui va prendre en charge le nettoyage de son entrée recouvert de boue. Monsieur le 1^{er} Adjoint s'est rendu sur place avec la direction des routes agence routière Ouest pour constater les dégâts. Une déclaration d'intention de commencer des travaux (DICT) a été reçue en mairie afin d'effectuer un dérasement et un curage des fossés sur la RD 1015. La date prévue du chantier est fixée au 03 juin 2024.

Le Maire,
Jean-Charles VITAUX



Le Secrétaire,
Denis ROUTIER



Madame VIOLET :

- S'insurge contre la profession agricole qui laboure les bas-côtés. Ce phénomène est surtout constaté dans le Chemin de la Vallée et Chaussée Brunehaut. Elle demande à ce qu'il soit rappelé les limites aux agriculteurs.
- Elle signale aussi que la route de la Chaussée Brunehaut a subi une forte dégradation. Il est constaté 2 rayures importantes symétriques sur environ 200 m. La voirie est endommagée. L'agriculteur en cause sera contacté.

Une discussion s'installe. Il est décidé que Madame VIOLET et Monsieur ROUTIER se rendraient sur place pour constater le non-respect des bornes.

Madame BERQUER informe qu'un premier passage du jury du concours des maisons fleuries a été fait le 30 avril 2024. Elle rappelle que le jury était composé de 5 personnes et que 5 habitations ont été visitées.

Madame BOINET :

- S'inquiète sur le fait de ne plus voir 3 chevreuils dans la Vallée. Madame VIOLET répond s'être renseignée ils sont toujours en vie.
- Informe que la fête s'est bien passée. Monsieur ROUTIER pense que le choix des structures n'est pas judicieux (seuls 6 enfants peuvent participer). Le minigolf n'a pas fonctionné, il n'est pas ludique. Madame VIOLET ajoute que la prestation de l'école de musique au cours de l'apéritif offert était fort agréable. Monsieur le Maire demande à Madame BOINET de réunir rapidement la commission « fêtes – animations – vie associative » afin d'étudier les points positifs et négatifs à l'issue de la fête locale.
- Précise que la distribution des roses de la fête des mères aura lieu les 24 et 25 mai 2024. Madame BOINET demande s'il sera possible aux distributeurs d'effectuer un 2^e passage dans les maisons n'ayant pas répondu la première fois pour éviter le gâchis.

Monsieur HEMART demande que la randonnée cycliste lors de la fête communale ne traverse pas la brocante en vélo pour des raisons sécurité.

Madame RENIER signale que les véhicules (voitures et camions) se rendant chez l'entreprise PSP stationnent sur les bas-côtés enherbés et les endommagent. Ce phénomène s'est aggravé avec les pluies.

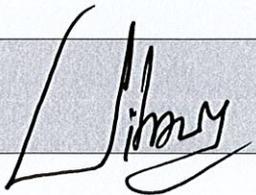
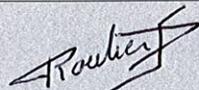
Monsieur le Maire répond qu'il a déjà discuté sur ce sujet avec le dirigeant auquel il a proposé le stationnement des véhicules sur le parking de la sucrerie.

Monsieur BOIVIN demande :

- À ce que les marquages effectués pour les courses à vélo ne soient pas faits à la bombe.
- À ce que les fenêtres de la salle polyvalente restent fermées coté Impasse des Rosiers lors des locations.

Monsieur ROUTIER rappelle que dimanche 19 mai 2024, le challenge « Julien Nampont » sera organisé par le club de Basket et invite les membres du Conseil Municipal à s'y rendre.

La séance est levée à 19 h 55.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---